

## **Candidature pour le choix du pays hôte des IXes Jeux de la Francophonie de 2021**

Conformément aux [Statuts du Comité international des Jeux de la Francophonie et Règles des Jeux de la Francophonie](#) [1], l'OIF lancera, à partir de janvier 2015, un appel à candidatures menant au choix de l'Etat ou du gouvernement hôte de la IXe édition des Jeux de la Francophonie de 2021.

Pour rappel, les candidatures sont réservées aux Etats et gouvernements membres de l'OIF.

Le processus sera mis en œuvre en quatre étapes :

- 1ère étape** : lancement par le CIJF de l'appel à candidatures – *à partir du 1er février 2015* ;
- 2e étape** : visite des États ou gouvernements candidats et évaluation des candidatures – *de septembre à décembre 2015* ;
- 3e étape** : audition des États ou gouvernements candidats – *février 2016* ;
- 4e étape** : désignation de l'État ou gouvernement hôte des IXes Jeux de la Francophonie par la Conférence Ministérielle de la Francophonie (CMF) – *au cours de l'année 2016*.

Des informations complémentaires seront publiées tout au long du processus de candidature.

---

### **URL**

**source:**<https://jeuxarchives.francophonie.org/candidature-pour-choix-du-pays-hote-ixes-jeux-de-francophonie-de-2021>